

AMICALE DES PÊCHEURS DE COUDUN

Conseil d'Administration du vendredi 18 janvier 2019

Ordre du jour :

- 1) Préparation de l'Assemblée Générale du 17 février 2019 (organisation)
- 2) Préparation de l'ouverture du samedi 9 mars 2019 (invitations et menu)
- 3) Achats de matériel
- 4) Questions diverses

Compte-rendu

Le Conseil d'Administration s'est tenu à partir de 18h30 dans la salle Lionel Rousseaux. A l'exception de Roland Delacuisine, absent excusé, tous les administrateurs étaient présents, ainsi que Jean-Luc Bas, garde particulier, qui avait répondu à l'invitation.

1) Préparation de l'Assemblée Générale

Françoise Leclère, Philippe Lemaire et Gérard Leroy tiendront le bar. Françoise tiendra la caisse et s'occupera du fonds de caisse. Les bouteilles (vins, champagne) seront proposées aux mêmes prix qu'en 2018. Un tarif unique (2 €) est adopté pour toutes les consommations. Nous comptons sur Roland pour la vaisselle.

Le Président et le Trésorier vont se rendre chez le traiteur dès lundi. La question se pose de savoir si l'entrée (sole, sauce crevette) est froide ou chaude (problème de réchauffage des plats).

2) Ouverture

Une longue discussion s'est établie entre le Trésorier et le Président, arbitrée par Jean-Luc Bas, à propos de la cotisation AAPPMA.

Jean-Luc Bas, garde particulier, rappelle qu'un membre du bureau doit prendre obligatoirement son permis auprès de la société. Il est le seul habilité à contrôler les cartes (actions) délivrées par l'Amicale des pêcheurs de Coudun. Les gardes fédéraux ne s'intéressent qu'aux permis.

3) Achats de matériel

Après un tour de table, il est décidé d'acheter le matériel suivant :

- 2 croissants,
- une débroussailleuse,
- 2 masses (4 kg),
- des disques et une disqureuse,
- une clef à molette,
- des limes pour affuter les chaînes de tronçonneuses.

4) Questions diverses

La date du vendredi 22 février 2019 est retenue pour le deuxième Conseil d'Administration de l'année (préparation de l'ouverture...).

Le Président proposera, lors de l'Assemblée Générale, aux sociétaires qui le souhaitent, l'envoi des informations par mail (unanimité des administrateurs).

A la demande du Trésorier, et après discussion, le Président proposera également que soit mise en réserve la ligne droite du « pré tortu ».

Le Président informe le Conseil que, le 28 décembre 2018, environ 20.000 œufs embryonnés ont été installés au niveau du lavoir et dans le ru de la cressonnière.

Françoise Leclère trouve que les « lâchers » n°5 (le 4 juin), n°6 (le 9 juillet) et n°7 (le 6 août) sont trop espacés. Il lui est répondu que beaucoup de pêcheurs prennent leurs vacances durant cette période.

Le Trésorier commente le bilan financier 2018 distribué au début du Conseil.

L'ordre du jour est épuisé à 19h15, le Président lève la séance.

Les secrétaires
F. Leclère et M. Leblond